

Table alphabétique des matières

Objekttyp: **Index**

Zeitschrift: **Bulletin des lois, décrets et ordonnances du canton de Berne**

Band (Jahr): **32 (1893)**

PDF erstellt am: **29.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Table alphabétique des matières

du tome XXXII du Bulletin des lois.

(Année 1893.)

A.

	Pages
<i>Alcools dénaturés.</i> Arrêté du Conseil fédéral concernant les —	29
<i>Autriche-Hongrie.</i> V. <i>Epizooties.</i>	

B.

<i>Brevets d'invention.</i> Loi fédérale modifiant la loi fédérale du 29 juin 1888 sur les —	54
Règlement d'exécution pour la loi fédérale révisée sur les —, du 29 juin 1888	146
<i>Bureau fédéral d'hygiène.</i> Arrêté fédéral concernant l'organisation d'un —	348

C.

<i>Cercles électoraux.</i> Décret fixant le chiffre de la représentation des — pour le Grand Conseil	370
--	-----

	Pages
<i>Certificats d'origine.</i> Arrêté du Conseil fédéral concernant les — à produire lors de l'importation de marchandises en Suisse	38
Arrêté du Conseil fédéral concernant les — pour les marchandises provenant des Pays-Bas	63
Arrêté du Conseil fédéral concernant les — à produire lors de l'importation de marchandises en Suisse	66
Arrêté du Conseil fédéral concernant les — pour les colis postaux venant de l'étranger	70
<i>Chemins de fer.</i> Loi fédérale additionnelle à la loi concernant la durée du travail dans l'exploitation des — et des autres entreprises de transport (télégraphes)	19
Ordonnance concernant l'exécution de ladite loi	82
Loi fédérale concernant les questions de droit relatives aux voies de raccordement entre le réseau des — suisses et des établissements industriels	189
Loi fédérale sur les transports par — et bateaux à vapeur	262
Règlement d'exécution pour la loi fédérale sur les transports par — et bateaux à vapeur	380
<i>Choléra.</i> Règlement concernant les mesures protectrices à prendre contre le —	302
<i>Constitution cantonale.</i> Arrêté concernant la révision de la — du 31 juillet 1846	113
<i>Constitution du canton de Berne</i>	114
Décret de promulgation de la nouvelle —	142
Arrêté fédéral accordant la garantie fédérale à la — du 4 juin 1893	492

	Pages
<i>Constitution fédérale.</i> Arrêté fédéral interprétant l'article 32 ^{bis} de la — concernant la distillation du vin, des fruits, etc.	1
<i>Convention de commerce</i> entre la Suisse et l'Espagne	472
<i>Convention de commerce</i> entre la Suisse et la Roumanie	49
<i>Convention postale universelle.</i> Modification de l'article 16, chiffre 1, lettre a, de la — .	353
<i>Convention téléphonique</i> entre la Suisse et la France	172

D.

<i>Distillation du vin, des fruits, etc.</i> V. <i>Constitution fédérale.</i>	
<i>Douanes.</i> Loi fédérale sur les —	324
Règlement d'exécution pour la loi fédérale sur les — du 28 juin 1893	387
<i>Drapeau rouge.</i> Arrêté interdisant les exhibitions du —	180
<i>Durée du travail.</i> V. <i>Chemins de fer.</i>	

E.

<i>Epizooties.</i> Dénonciation de la convention conclue entre la Suisse et l'Autriche-Hongrie dans le but d'empêcher la propagation des — par le trafic du bétail	20
Arrêté du Conseil fédéral modifiant l'article 100 du règlement du 14 octobre 1887 pour l'exécution des lois fédérales du 8 février 1872,	

	Pages
du 19 juillet 1873 et du 1 ^{er} juillet 1886 sur les mesures à prendre pour combattre les — (mesures de police sanitaires appliquées aux viandes et charcuteries de provenance étrangère)	364
<i>Espagne. V. Convention de commerce.</i>	
<i>Estimations cadastrales. Décret concernant la revision des —</i>	184
<i>Etats trimestriels des contrats soumis aux droits fiscaux. Circulaire du Conseil-exécutif à l'intendance des impôts, aux préfets et aux notaires de préfecture, concernant des — .</i>	143
<i>Extradition. V. Traité.</i>	

F.

<i>Fabriques. Arrêté du Conseil fédéral concernant le travail de nuit et le travail du dimanche dans les —</i>	25
<i>France. V. Convention téléphonique; traité d'extradition.</i>	
<i>Franchise de droits. V. Péages.</i>	

G.

<i>Grand Conseil. Décret fixant le chiffre de la représentation des cercles électoraux pour le —</i>	370
--	-----

H.

<i>Haute-Savoie. Arrêté du Conseil fédéral concernant les importations des zones franches de la — et du pays de Gex</i>	89
---	----

I.

Pages

Impôt des fortunes. Loi portant modification de
la loi du 15 mars 1856 sur l' — . . . 182

Indemnités d'équipement. V. *Officiers.*

Inspecteurs des viandes. Instructions pour les — 2

L.

Landsturm. Ordonnance concernant l'habillement,
l'équipement et l'armement des officiers et
adjudants sous-officiers et des médecins du —
non encore incorporés 80

Ordonnance sur l'armement, l'habillement et
l'équipement du — 356

Laufon-Zwingen. Décret concernant la reconnais-
sance de l'association catholique chrétienne
de — comme paroisse 85

M.

Musée national suisse. Décret ayant pour objet
de changer le nom de la fondation appelée — 112

O.

Officiers. Arrêté du Conseil fédéral modifiant
l'ordonnance du 24 avril 1855 sur la nomination
et la promotion des — et des sous-officiers 71

Ordonnance concernant les indemnités d'équipe-
ment et la remise d'effets d'équipement aux —,
adjudants sous-officiers et médecins sans grade 94

Arrêté du Conseil fédéral concernant le service
militaire des — et des sous-officiers insolvables
ou sous tutelle 355

	Pages
<i>Organisation judiciaire fédérale. Loi fédérale sur l' —</i>	21

P.

Pays-Bas. V. Certificats d'origine.

<i>Péages. Arrêté du Conseil fédéral concernant les mesures prises pour réprimer l'abus de la franchise de droits accordée par l'article 2, lettre f, de la loi fédérale sur les —</i>	68
--	----

<i>Pêche. Arrêté du Conseil fédéral modifiant l'article 7 du règlement d'exécution pour la loi fédérale sur la —</i>	37
--	----

<i>Police cantonale. Loi concernant l'organisation de la —</i>	74
--	----

Portugal. V. Union internationale pour la protection de la propriété industrielle.

<i>Professions ambulantes. Arrêté modifiant l'ordonnance pour l'exécution de la loi du 24 mars 1878 sur les —</i>	61
---	----

R.

<i>Rations de fourrage. Arrêté fédéral modifiant celui du 16 juin 1882 relatif à la bonification de — en temps de paix</i>	57
--	----

<i>Restitution des effets d'armement, d'habillement et d'équipement des sous-officiers et soldats. Ordonnance concernant la —</i>	359
---	-----

<i>Revision des estimations cadastrales. Décret concernant la —</i>	184
---	-----

	Pages
<i>Roumanie. V. Convention de commerce.</i>	
<i>Routes de 4^e classe. Ordonnance concernant l'application de la loi sur la participation de l'Etat à l'entretien de —</i>	21

S.

<i>Sceau de préfecture. Circulaire du Conseil-exécutif aux préfets concernant le remplacement du — par un timbre</i>	350
<i>Souliers d'ordonnance. Arrêté fédéral concernant la remise de — aux recrues et aux hommes incorporés dans les troupes à pied et dans le train</i>	59

T.

<i>Tir volontaire. Règlement sur l'encouragement du —</i>	41
<i>Traité d'extradition franco-suisse. Déclaration entre la Suisse et la France concernant l'extension à la Tunisie du — du 9 juillet 1869</i>	64
<i>Traitement des fonctionnaires forestiers supérieurs. V. Zone forestière fédérale.</i>	
<i>Transports. V. Chemins de fer.</i>	

U.

<i>Union internationale pour la protection de la propriété industrielle. Accession du Portugal aux arrangements conclus à la conférence de Madrid</i>	354
---	-----

	Pages
<i>Union postale universelle. V. Convention postale.</i>	
<i>Université. Règlement concernant la discipline de l' —</i>	46

V.

<i>Vente du pain. Ordonnance concernant la — .</i>	177
--	-----

Viandes. V. Inspecteurs des viandes.

*Viandes et charcuteries de provenance étrangère.
V. Epizooties.*

Voies de raccordement. V. Chemins de fer.

Z.

<i>Zone forestière fédérale. Arrêté fédéral concernant l'allocation de subventions fédérales au traite- ment des fonctionnaires forestiers supérieurs dans les cantons de la —</i>	17
--	----

